

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Outreparts par la délibération
26	26	23

Date de la Convocation
08/02/2024

Date d'affichage
08/02/2024

OBJET
Contrat de Ville 2024-2030

Séance du 15 Février 2024

L'an Deux Mill Vingt Quatre

Et le Quinze Février

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme PITTION Véronique, 1^{ère} Adjointe**

Présents : PITTION V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - KILIC D. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : Y. OZDEMIR - C. ARMETTA -- J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD --

Procuration est donnée par V. RAVET à V. PITTION

Procuration est donnée par H. PICHON à C. NIOGRET

Procuration est donnée par P. BARBERIS à B. VINCENT

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

Secrétaire de Séance : C. NIOGRET

La circulaire du 31/08/2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030, dans les départements métropolitains, est venue fixer les modalités calendaires et méthodologiques de la nouvelle génération 2024-2030 des prochains contrats de ville.

Le décret du 28/12/2023 entré en vigueur au 01/01/2024 acte la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la ville :

-Pour Yonnax : La Plaine-La Forge, avec extension de celui-ci au quartier Guynemer.

-Pour Bellignat : Pré des Saules avec maintien du périmètre.

Un recentrage sur les priorités locales, identifiées en lien étroit avec les habitants, dans le cadre d'une consultation citoyenne élargie a guidé Haut-Bugey Agglomération, en charge de la Politique de ville depuis le 01/01/2018, à s'engager dans cette voie, au regard des enjeux que recouvrent les quartiers prioritaires de son territoire :

-La Plaine-La Forge-Guynemer à Yonnax (quartier d'intérêt national)

-Le Pré des Saules à Bellignat (quartier d'intérêt régional)

L'animation et les concertations Habitants mises en place de juillet à fin octobre 2023, se traduisent à ce jour, par des déclinaisons communales, propres à chacune des deux communes de l'agglomération, et, des projets de territoire pour chacun de ces deux quartiers prioritaires.

Le travail de rédaction du futur contrat de ville 2024-2030 est conditionné à ces enjeux et aux pistes opérationnelles qui sont en cours de co-construction, mais aussi au calendrier posé par l'Etat, à savoir une signature de celui-ci, au plus tard le 31/03/2024.

Dans ce contexte, il est nécessaire que les trois collectivités (HBA, Yonnax, Bellignat) évoluent dans un cadre contractuel, qui réaffirme leur engagement dans le nouveau contrat de ville aux côtés de l'Etat, et au regard des programmations à venir, financées par les crédits spécifiques de la Politique de ville.

Des signataires, engagés dans cette nouvelle contractualisation.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'autoriser Madame le Maire à signer le prochain Contrat de ville 2024-2030 et les documents afférents à cette élaboration en cours, tels que fixés par la loi, et au regard de l'évolution de la Politique de la ville et de ses dispositifs connexes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le prochain Contrat de ville 2024-2030 et les documents afférents à cette élaboration en cours, tels que fixés par la loi, et au regard de l'évolution de la Politique de la ville et de ses dispositifs connexes.

Le Secrétaire de Séance

C. NIOGRET



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,

V. RAVET

